

Commune de Mont-Saint-Guibert
A.G.W. 4 juillet 2002 – Annexe X
ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN
VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne le complément à l'étude d'incidences introduit par l'auteur de l'étude d'incidences et portant sur :

- Etude CFD de dispersion de polluants issus de la future usine de cogénération de Mont-Saint-Guibert

Dans le cadre du dossier introduit par :

Green Belgian Environmental Solutions S.R.L.
Quai Fernand Demets 52 à 1070 ANDERLECHT

en vue d'obtenir le permis unique de classe 1 pour la construction et l'exploitation d'une centrale biomasse brûlant du « Bois B » sur une parcelle :

- Située Rue de la Petite Sibérie à 1435 CORBAIS
- Cadastree à Mont-Saint-Guibert, 2^{ème} division, section A, n°310A

Les compléments peuvent être consultés à l'administration communale à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
14/03/2022	21/03/2022	19/04/2022 à 11 heures ADMINISTRATION COMMUNALE	COLLEGE COMMUNAL Grand'Rue 39 1435 MONT-SAINT-GUIBERT

Le bourgmestre, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le jeudi de 16h30 à 20 heures (sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 h à l'avance auprès du service Environnement (environnement@mont-saint-guibert.be)).

Toute personne intéressée peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Le service Environnement est à votre disposition pour vous présenter le dossier ou pour recevoir vos éventuelles remarques ou observations.

Le fonctionnaire technique du Ministère de la Région Wallonne sur recours (DGRNE – DPA recours, avenue Prince de Liège, 15 à 5100 NAMUR), et le Fonctionnaire délégué sur recours, ont décidé de soumettre à l'enquête publique les compléments d'étude d'incidences dans le cadre du dossier susmentionné. Ces derniers ainsi que le demandeur sont votre disposition si vous souhaitez obtenir des explications techniques sur le projet.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est la région (fonctionnaire technique et fonctionnaire délégué sur recours).

A Mont-Saint-Guibert, le 14/03/2022

La directrice générale

Nathalie GATHOT

Le Bourgmestre

Julien BREUER

